



AIVB-LR

ASSOCIATION
INTERPROFESSIONNELLE
DES VINS BIOLOGIQUES DU
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Missions:

- Promotion et défense des intérêts filière viti bio
- Veille réglementaire, technique et marché
- Organisateur Salon Millésime Bio, concours dégustation international/régional

QU'EST CE QU'UN « VIN BIO »?

AIVB-LR

Conférence Millésime Bio – 25 Janvier 2012

Présentation

- Chiffres Viticulture Bio Française
- Réglementation européenne
- Conduite de la vigne en production bio
- Pratiques de vinification bio
- Vin issu l'AB, vin issu de la biodynamie, vin naturel...
- Le « vin issu de raisin de l'AB » en résumé

AIVB-LR

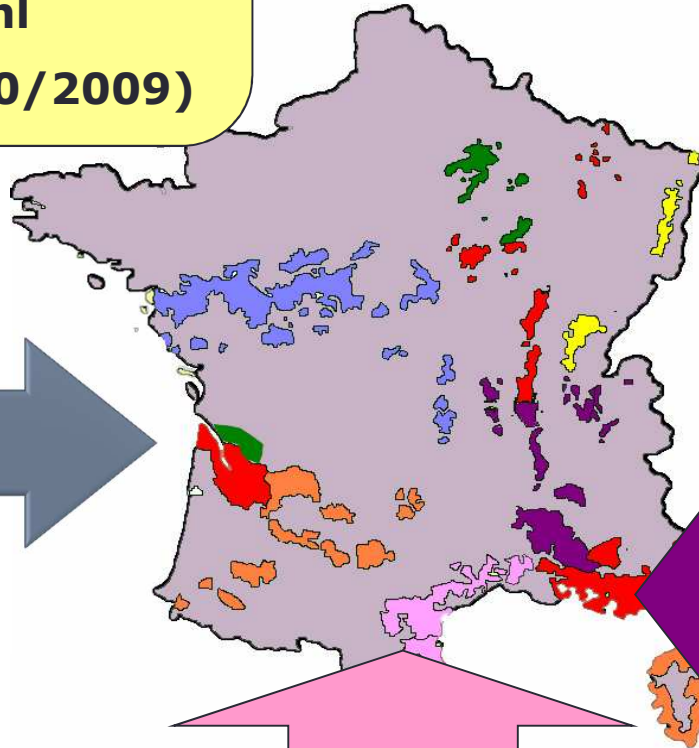


1- VIGNOBLE BIO FRANÇAIS

•Les vins bio au sein des vignobles français (Agence Bio données 2011)

- France :
- 3945 exploitations (+30%)
- 50 268 ha
- Environ 1,8 million hl
- +22% surf AB (2010/2009)

- 3 . Aquitaine
- 7715 Ha
- 614 producteurs
- Surf 2009/2008 : +45 %
- Surf 2010/2009: +41%

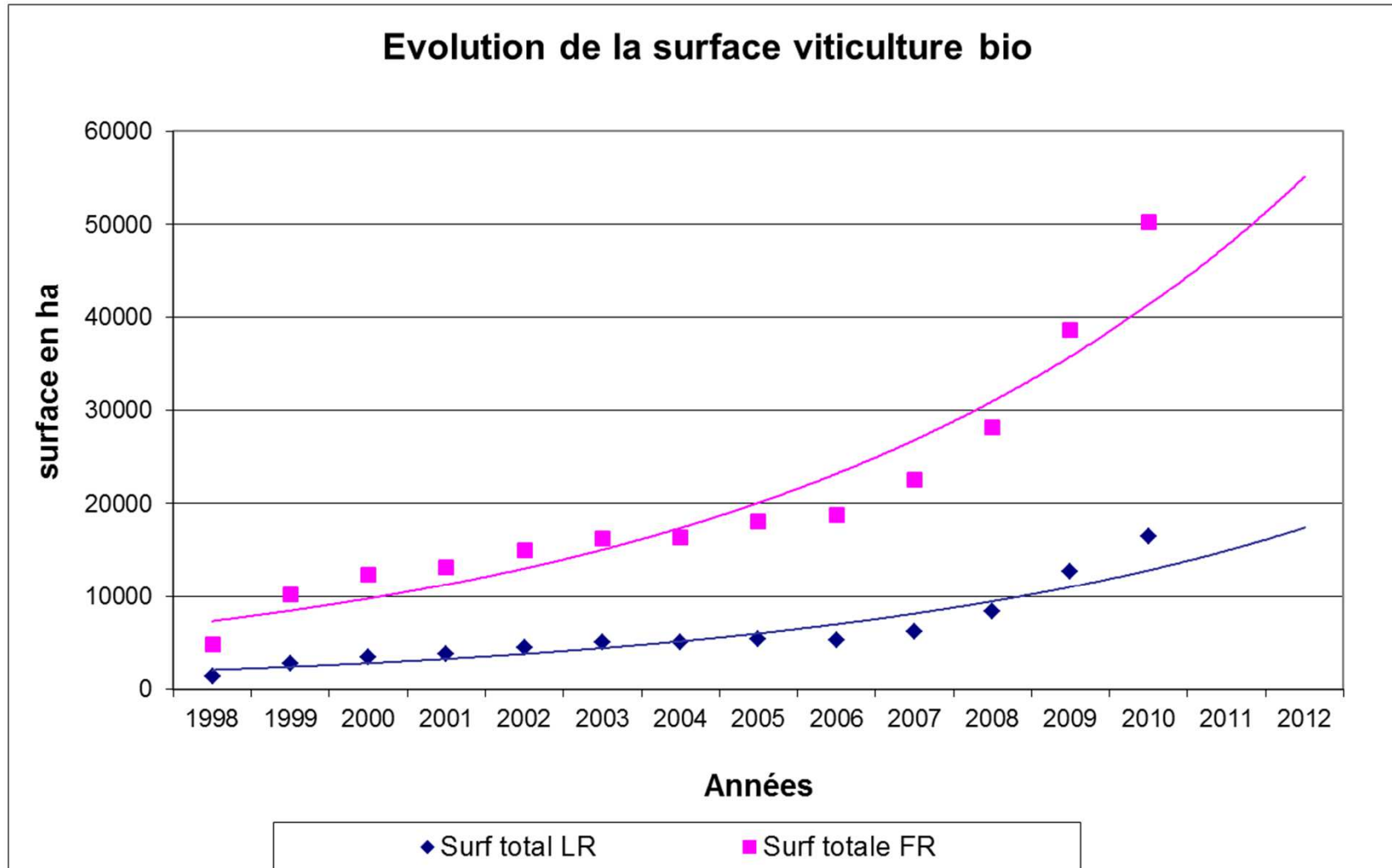


- 2 . PACA
- 11209 Ha
- 615 Producteurs
- Surf 2009/08 :+ 35 %
- Surf 2010/2009: +25%

- 1 . Languedoc Roussillon
- 16462 Ha 1029 Producteurs
- Surf 2009/2008 : +52 %
- Surf 2010/2009: +30%

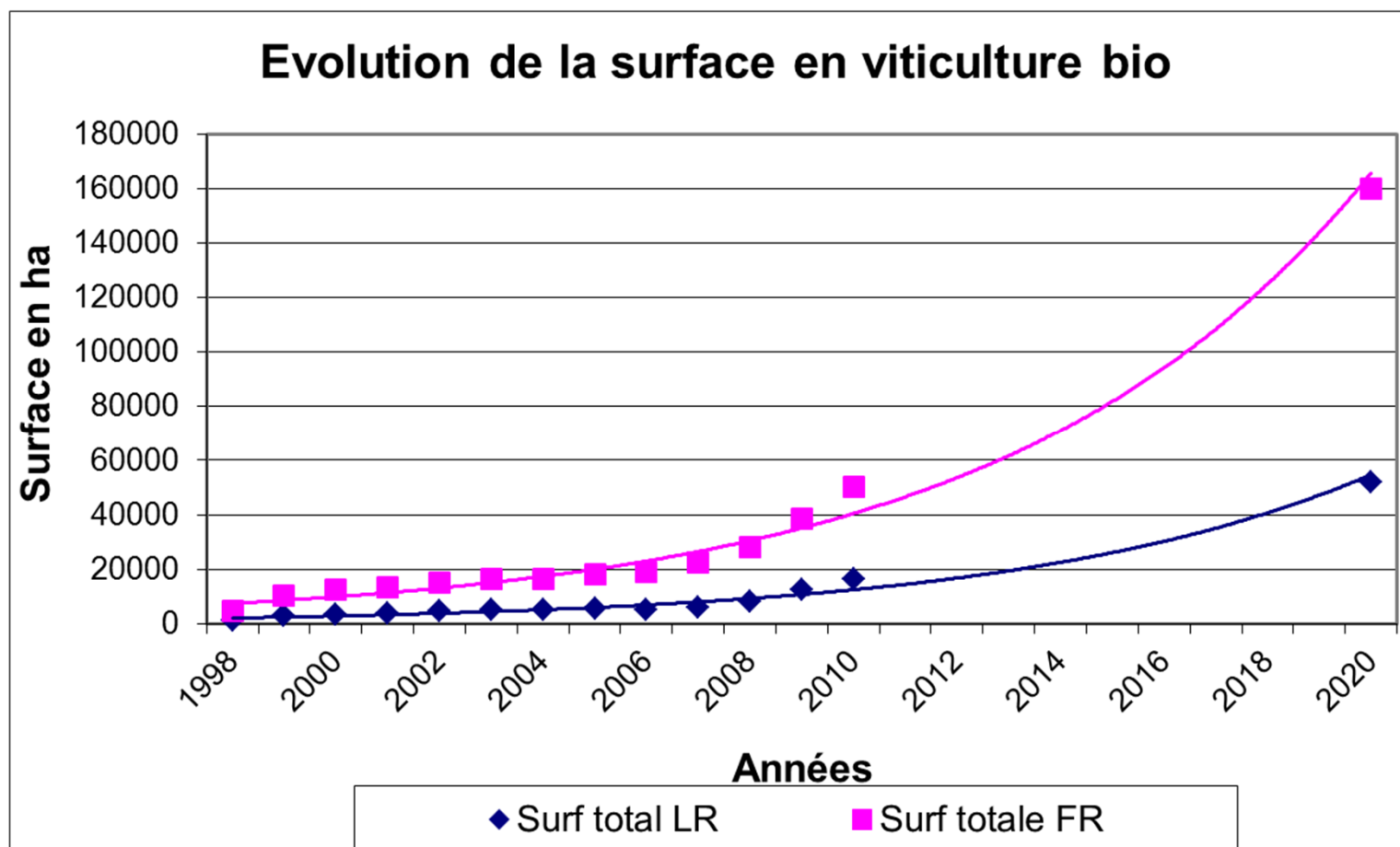
Chiffres viticulture Bio Française (2011)

Part du vignoble bio / vignoble français : 1998 : 0,5% 2008 : 3,5% 2010: 6%



Source : Agence Bio

Chiffres viticulture Bio Française



Simulation à partir des objectifs du Grenelle de l'Environnement
20% de la Surface Agricole utile (SAU) en bio à l'horizon 2020

Estimation des volumes de « vins issus de raisins de l'AB » (Agence Bio 2011 + AIVB-LR)

Évolution des volumes:

- Rendement moyen Millésime bio 2010 : 33hl/ha
- Surface AB 2010 (Fr): 21 403ha
 - Production : 94 millions de cols
(Production 09 : 77 millions de cols)
- Surface AB+conv 2010 (Fr): 50 268ha:
 - Perspectives production AB 2013: 221 millions de cols
(Perspective production AB 2012 estimé en 09: 172 millions de cols)

+ 127 millions de cols

Doublement de l'offre en 3 ans



2- RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

Règlement européen relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Règlement (CE) 834/07 du Conseil

= Principes production Bio/Étiquetage

Règlement (CE) 889/08

= Règles d'application de la production bio



AIVB-LR



Filière viti-vinicole bio

Rgt bio EU applicable aux pratiques culturales

→ raisins bio

Rgt de vinification bio en cours d'élaboration

→ Vendanges 2012 ??

→ vin bio

➤ Références de vinification:

Organisation Commune du Marché (OCM) viti-vinicole:

CE 479/08 = OCM viti-vinicole

+ CE 606/09 = Modalités d'application

(encadrement des pratiques œnologiques)

(+ CE 607/09 = Modalités d'application AOP, IGP)

AIVB-LR

- Référence: Règlement Bio européen
- Contrôle sur la production, (*transformation*), distribution des produits, étiquetage.
- Contrôle et certification par un organisme de contrôle répond aux exigences/normes def par le règlement bio
 - France: Agrocert, Certipaq, Ecocert, Qualité France, SGS-ICS, Certisud
- Contrôle annuel obligatoire + contrôle inopiné

« Vin issu de raisins de l'agriculture biologique »

Logo Bio UE:

→ interdit sur les vins
tant qu'il n'y a pas de règlement de
vinification bio



Logo Bio Français:

→ autorisé sur les vins
→ facultatif



AIVB-LR



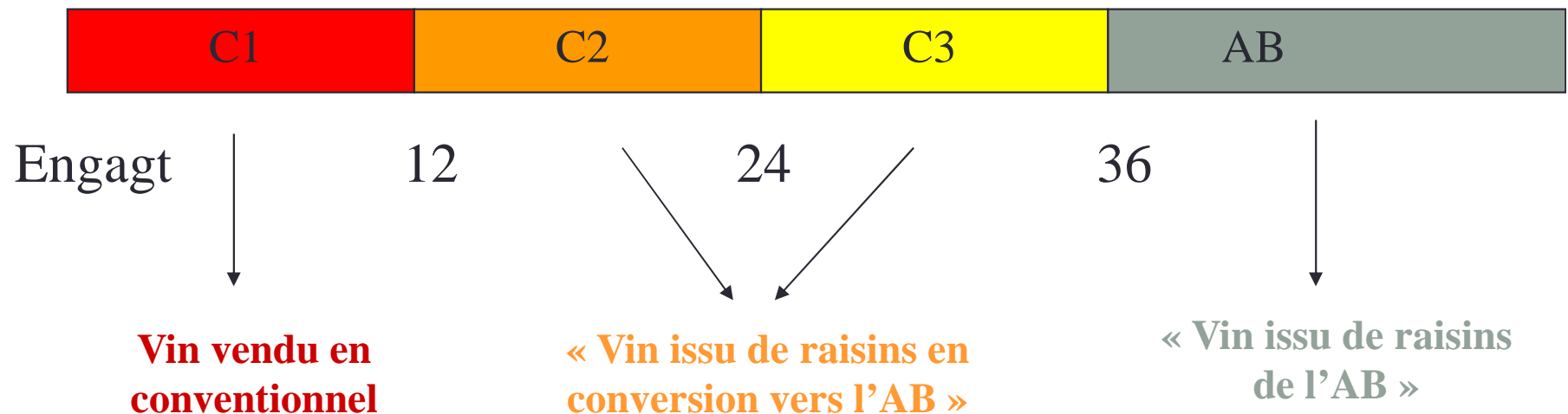
3- CONDUITE DE LA VIGNE EN PRODUCTION BIO





Période de conversion obligatoire

- 36 mois en viti / cultures pérennes
- Respect de l'ensemble des exigences de la réglementation bio
- Début de conversion: date engagement auprès de l'organisme de contrôle



AIVB-LR

Conduite de la vigne en production Bio



- Ø pesticide de synthèse = utilisation de produits naturels
- Ø herbicide : maîtrise des « mauvaises herbes » par le travail mécanique
- Fertilisants d'origine naturelle : organique (composts, fumiers....) ou poudres de roches
- Approche globale du système vigne / sol / environnement


AIVB-LR

Conduite de la vigne en production Bio




- Augmentation du besoin en main d'œuvre : impact social de la viti bio
- Augmentation des coûts de production par rapport à la viticulture conventionnelle variable

AIVB-LR



4- PRATIQUES DE VINIFICATION BIO



Projet de règlement EU « Vin Bio »

Restriction sur les
limites de SO₂T

Liste positive
d'intrants oeno

Exigences techniques
clés du futur
règlement

Restriction sur
l'utilisation des
techniques

Ingrédients BIO

AIVB-LR

Projet de règlement EU « Vin Bio »

Doses de SO₂T

Catégories	SO ₂ T	SO ₂ T OCM viti
Rouges < 2g/l sucres*	100 mg/l	150mg/l
Blancs et rosés < 2g/l sucres	150mg/l	200 mg/l
Autres vins	-30 mg/l par rapport au conventionnel	

→ Réduction applicables aux valeurs actuelles

→ Dérogation par les EM en cas de conditions climatiques exceptionnelles / info de la CE

- *sucres résiduels: glucose + fructose

Autres cahiers des charges et standards de vinification bio



- Engagement des vignerons bio sur:
 - des cahiers des charges privés bio avec règles de vinification
 - des certifications bio pour l'exportation avec des règles de vinification

AIVB-LR

5- « VIN ISSU DE RAISINS DE L'AB »,
« VIN ISSU DE RAISINS DE LA
BIODYNAMIE », « VIN NATUREL »...

« Vin issu de raisins de l'AB », « vin issu de raisins de la biodynamie », « vin naturel »... les différences

« Vin issu de raisins de l'AB »

- Réglementation européenne production bio / sous contrôle CE
- Etiquetage:
 - « Vin issu de raisins de l'AB » / logo



Contrôle / Certification:

- Contrôle par un OC indépendant accrédité

Cahiers des charges privés existants: Nature et Progrès, Bio cohérence, Charte vin bio d'Alsace...

AIVB-LR

« Vin issu de raisins de la biodynamie »

– Cahier des charges Demeter: international privé

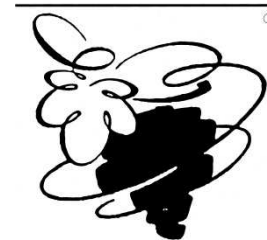
- Demeter définit les règles de la biodynamie
- Biodyvin: règles de biodynamie filière vin

– Etiquetage:

« Vin issu de raisin de l'AB » +

« Vin issu de raisin de production biodynamique »

- « Demeter »



BIODYVIN

- « Biodyvin »

AIVB-LR

« Vin issu de raisins de la biodynamie »

- Contrôle / Certification:
 - Certification Bio UE préalable obligatoire
 - Contrôle par OC indépendant et attribution certification par Demeter/Biodyvin

Chartes privées existants: Renaissance des appellations, Dynamis...

AIVB-LR

« Vins naturels »

Association des vins naturels

- Pas de cahier des charges / Une charte d'engagement
- Etiquetage: « Vin AVN »
- Pas de contrôle/certification

Autres démarches de « vins naturels »...

Note DGCCRF:

Le mot naturel peut être employé, dans le cas du vin.

← *Réservé à des denrées ayant subi une fermentation à l'aide de culture de microorganismes*

(pas d'éléments sur les additifs et intrants)

Recommandation de la mention « d'origine nature¹ »

AIVB-LR

Teneurs en SO₂ total

<i>Limites doses SO₂T</i> (mg/l)	Limites OCM viti-vini	Projet «Vin Bio» U.E	« Vin de raisin biodynamique » Demeter/Biodyvin
Rouges secs (sucres<5g/l)	150	100 à 120	70/80
Blancs et Rosés secs (sucres<5g/l)	200	150 à 170	90/105
Rouges doux (sucres>5g/l)	200	170	70/105
Blancs et Rosés doux (sucres>5g/l)	250	220	130/130
VDN	200	170	80/100

AIVB-LR

Le vin « issu de raisins de l'AB » en résumé

➤ Produit contrôlé et certifié

➤ Réglementation européenne

➤ Ø produit de synthèse, Ø herbicide, Ø OGM

➤ Impact positif sur l'emploi local

➤ Respecter la matière première

➤ Production et marché en plein développement

AIVB-LR